

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 septembre 2022 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20220913-DM59-2022-09-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 15/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de la convocation : 06/09/2022

Date d'affichage : 06/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	23

L'an deux mille vingt deux, le treize septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/09/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M DUPIN Gilles - Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme VERPY Evelyne - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe – M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M CHOMAT Pascal –M DUCROUX Loïc –Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - -

Pouvoirs déposés : M VOLLE Jean Marc donne pouvoir à M PADET René - Mme DURON Josette donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme COLOMB Florence

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Convention de financement relative au projet « îlot République »

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La convention présentée a pour objet de fixer les conditions, notamment financières, dans lesquelles la ville de BALBIGNY procède à la requalification de l'îlot République ainsi que les modalités selon lesquelles l'État apporte son concours financier à la réalisation de ce projet au titre des aides de France Relance, à hauteur de 120 000 € pour procéder aux acquisitions foncières.

L'îlot République a brûlé en août 2020 suite à l'incendie d'une pizzeria au rez-dechaussée du bâtiment qui accueillait également des logements sur deux étages.

L'objectif du projet est de sécuriser ce secteur en démolissant ce bâtiment qui menace de s'effondrer et profiter de l'opportunité pour démolir aussi des logements en front de rue et des entrepôts en arrière-

cour afin de réaménager complètement cet ensemble structurant au carrefour névralgique du centre-ville (RD1 × RD1082).

L'opération permet la création d'espaces publics et la sécurisation d'un carrefour routier à fort trafic, en élargissant ce croisement et en ouvrant des perspectives visuelles en direction de la Loire. Cela reconnecte les secteurs est et ouest de la commune.

La municipalité veut densifier son centre-ville à travers le renouvellement urbain dans une logique d'habitat inclusif. Après remise en état de la parcelle, un promoteur immobilier ou un bailleur reconstruira du logement performant en centre-ville dans une logique d'économie d'espace et de ZAN.

Les dépenses sont imputées au chapitre 21 de l'exercice en cours et les recettes seront recouvrées au chapitre 13 de l'exercice en cours.

M. le Maire informe de l'avancée de l'opération et se félicite d'être l'une des deux seules villes de la Loire à pouvoir bénéficier des fonds friches.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
Approuve la nouvelle convention
Autorise M. le Maire à signer les documents qui en découleront

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 13/09/2022

Le Maire,
Gilles DUPIN,

